

(A)

(N° 193.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 MAI 1887.

Rectification des limites séparatives des communes de Givry et de Havay
(province de Hainaut) (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (²), PAR M. NOTHOMB.

MESSIEURS

Vos sections ont adopté le projet de loi sans observations.

Toutes les autorités ont émis un avis favorable.

La section centrale est du même avis. Après examen des pièces du dossier, et se ralliant aux considérations de l'Exposé des motifs, elle vous propose à l'unanimité d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,

ALPH. NOTHOMB.

Le Président,

V. VAN WAMBEKE.

(¹) Projet de loi, n° 135.

(²) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. FRIS, DELEBECQUE, SAINCTELETTE, DELCOUR, MERJAY et NOTHOMB.